Rennes (35) : jugé pour le vol de personnes âgées, un membre de la communauté des gens du voyage voit son avocat invoquer une altération de son discernement, liée à 35 années passées en prison. Cela ne lui évitera pas d'y retourner pour 4 ans

03/06/2026 à 14h14



En avril et mai 2025, deux hommes de 50 et 56 ans sillonnent l'Ille-et-Vilaine en voiture (…) ils repèrent les proies faciles, les maisons dont une fenêtre du rez-de-chaussée est restée ouverte. L'idée étant de pouvoir rafler, sans trop de difficultés, les objets de valeur, en priorité les bijoux et le numéraire. Le profil de leurs victimes est toujours le même : des femmes seules, âgées de 78 à 91 ans, se déplaçant parfois en déambulateur ou en fauteuil roulant. Pour les

rassurer, les “papys braqueurs” se font passer pour des policiers en civil, voire des agents des eaux. (…)

Dans le box du tribunal, les deux prévenus, issus de la communauté des gens du voyage, sont bien connus de la justice. Jean Micheletti, 50 ans, ne reconnaît qu’une partie des faits qu’on lui reproche. Pierre Mayer, 56 ans, nie tout en bloc. “Ce n’est pas parce que j’ai un passé judiciaire très lourd que je suis coupable de tout !” Vingt-trois condamnations figurent à son casier. Beaucoup pour des vols avec arme. L’homme a passé 35 ans de sa vie en détention.
L’univers de la prison l’a tellement marqué qu’il développe aujourd’hui une psychose carcérale qui, selon l’expert psychiatre, a altéré son discernement au moment de commettre les faits de 2025. Ils lui doivent, tout de même, une nouvelle condamnation à quatre ans de prison ferme. Son complice écope, lui, de trois ans.
Ouest France